

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023_41-DE
Reçu le 25/03/2023

Mise en ligne le 29 mars 2023

CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 20
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2023-41
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

DATE DE CONVOCATION : 15 Mars 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL -P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. GAI

AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRI)

Le Maire de Châteauneuf-sur-Charente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le dossier de projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) proposé par les services de l'Etat,
Considérant la présentation faite par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, **PAR 26 VOIX POUR**,

D'EMETTRE un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) proposé par les services de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.